

## Mot de la Mairesse

Mme Sylvie Fortin Graham  
Mairesse de Saint-Agapit



Je suis très heureuse d'annoncer que nous avons obtenu 37 500 \$ de la *Fondation Hydro-Québec pour l'environnement* afin d'améliorer et d'embellir le sentier piétonnier de la rivière Noire.

Grâce à cette contribution financière, des panneaux de signalisation et d'interprétation, ainsi que des abris et des aires de repos pour les marcheurs, seront installés le long du sentier.

Un nouveau tracé viendra allonger le sentier à travers la portion boisée de la rivière Noire, portant sa longueur totale à environ 2,5 km. Il ne faudrait donc pas que les promeneurs et visiteurs soient surpris de voir de la machinerie et un peu de remue-ménage dans ce secteur au courant des prochaines semaines.

Le 22 juin, nous inaugurerons officiellement les entrées de ville installées depuis l'automne dernier. C'est grâce à une subvention d'Hydro-Québec également, provenant du *Programme de mise en valeur intégrée (PMVI)*. Une somme de 36 372 \$ nous a été versée pour la présence d'une ligne de trans-

port d'énergie bonifiée, avec laquelle nous avons défrayé le coût d'aménagement de nos entrées de ville.



*Steve Lemay, gérant du Complexe et la mairesse, Sylvie Fortin Graham, devant la nouvelle borne électrique.*

Parce que les jeunes familles constituent une partie importante de notre nouvelle population, je suis heureuse de vous annoncer que nous aménagerons un nouveau parc de modules de jeux pour enfants à

l'intersection des rues Bélanger et Fréchette, sur un terrain municipal situé juste au sud du ruisseau de la Tannerie.

Puisque le mois de juin semble être celui des annonces, je continue avec celle de notre entrée dans l'ère du transport électrique. La municipalité de Saint-Agapit s'est doté d'une borne électrique publique qui est maintenant en fonction et disponible pour tous les utilisateurs.

La borne est située dans le stationnement arrière du Complexe des Seigneuries, au 1080 avenue Bergeron.

Cette initiative a été influencée en grande partie par le virage vert qu'a pris le Cégep de Thetford avec l'achat de véhicules électriques pour le transport du personnel enseignant qui travaille au Campus collégial de Lotbinière.

La municipalité a donc emboîté le pas en décidant d'offrir la possibilité à tous les propriétaires d'un véhicule électrique de pouvoir effectuer une recharge. Il s'agit d'une borne de modèle SmartTWO de la compagnie AddÉnergie Technologies inc., de 240 volts.



## Mot de la Mairesse - Suite

Les utilisateurs doivent se procurer une carte d'accès prépayée via le site Internet Circuit électrique d'Hydro-Québec. Il en coûte 1 \$ de l'heure pour la recharge. Les revenus de recharge reviennent à part égale à la municipalité de Saint-Agapit et à Hydro-Québec.

En terminant, je souhaite un bon été et de belles vacances à tous mes concitoyens. Profitez du beau temps et soyez prudents !

Sylvie Fortin graham, mairesse

## RENCONTRE D'INFORMATION

### T.D.J. 2016

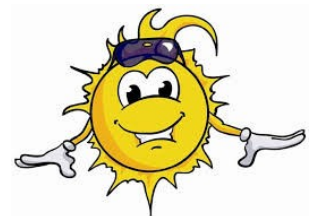
JEUDI 23 JUIN 2016, 18H30 À 19H45  
COMPLEXE DES SEIGNEURIES

Le contenu de la rencontre portera principalement sur le calendrier des sorties, le déroulement des activités et sur les principaux règlements du service. Les coordonnatrices seront présentes pour répondre aux différentes questions des parents et ce sera également l'occasion pour les enfants de rencontrer leurs animateurs !

Le terrain de jeux, pour l'été 2016, se tiendra sur le site de l'École primaire L'Épervière-Ste-Thérèse (entrée arrière) et nos activités **débuteront le lundi 27 juin.**

#### IMPORTANT : heures d'ouverture du service de garde

Matin	6h30 à 9h00
Midi	11h30 à 13h00
Soir	15h30 à 17h45



## MESSAGE D'INTÉRÊT PUBLIC

aux habitants de Saint-Agapit  
Protection des terres agricoles



Les terres agricoles sont des terrains privés sur lesquels les agriculteurs mettent beaucoup de temps et énormément d'argent afin de produire le fourrage pour leurs animaux et ultimement, la nourriture pour les gens.

Ce ne sont pas des terrains de jeux pour véhicules motorisés (VTT, motocross, motoneige, camion, voiture), ni un dépotoir où peuvent s'entasser les déchets, les roches de terrain, le gazon coupé et les branchages.

Des gestes irréfléchis et dommageables peuvent causer des pertes importantes et des bris aux cultures et aux champs, à la machinerie, ainsi que des pertes de temps importantes pour les agriculteurs.

Soyons respectueux envers les agriculteurs !!



## Festi Week-end 2016

Du 23 au 26 juin prochain, Saint-Agapit s'éclate !

Fort de sa réussite de l'édition 2015, le Festi Week-end vous revient en force pour sa deuxième édition! Ce rendez-vous communautaire festif sera l'occasion idéale, encore cette année, pour venir célébrer entre citoyens pour plus d'une raison. Que ce soit pour fêter le début de l'été, pour célébrer la Fête Nationale ou simplement participer au tournoi de balle donnée amical, le Festi Week-end saura plaire à tous!

Au Festi Week-end, tout Saint-Agapit s'éclate!



### Jeudi 23 juin :

- **Dès 17h00 :** 5 à 7 familial et réunion d'informations du TDJ (Complexe des Seigneuries)

### Vendredi 24 juin :

- **16h00 :** Partie d'ouverture du tournoi de balle par *Les Toros* de Lotbinière
- **Dès 17h30 :** Début du tournoi de balle des rues
- **18h00-21h00 :** Course de « boîtes à savon » pour les 5 à 12 ans sur la rue Pouliot, informations et inscription Yves Rousseau, 418 888 3559

### Samedi 25 juin :

- **9h30 :** Continuité du tournoi de balle des rues
- **Dès 10h00 :** Ouverture des jeux gonflables ☺ Tournoi de volleyball de plage : équipes de 4 mixtes / 20\$ par équipe / infos + inscription : Sarah-Maude Bélanger, [comitedesjeunesstagapit@gmail.com](mailto:comitedesjeunesstagapit@gmail.com) ☺ Ouverture de la mini-ferme (gratuit) et son mini-train (3\$ par personne) ☺ Ouverture du casse-croûte
- **13h00-16h00 :** Maquillage pour enfants ☺ Animation sur le site par la gang du Terrain de jeux
- **14h30 :** Course de canards sur la rivière Noire : 50% des ventes remis en bourses / Coût 2\$ par canard / Canards en vente sur le site
- **Dès 18h00 :** Rassemblement d'automobiles Club Mustangs Québec (si la température le permet) / stationnement de l'aréna
- **Dès 20h00 :** Spectacle musical avec Hit the road et Yvan St-Gelais
- **22h30 :** Feux d'artifices

### Dimanche 26 juin

- **Dès 10h00:** Continuité et finale du tournoi de balle des rues ☺ Ouverture des jeux gonflables
- **10h00-16h00 :** Lave-auto organisé aux profits du Regroupement des jeunes de Lotbinière. Coût : 10\$/véhicule, stationnement de l'aréna

## AVIS PUBLIC

Fermeture de la rue Pouliot entre la rue Principale et la rue du Centenaire vendredi 24 juin 2016, de 18h00 à 21h00, en raison de la tenue d'une course de boîtes à savon pour les enfants du primaire



Le comité organisateur du Festi Week-end vous remercie pour votre collaboration !



# Grand tournoi de balle des rues 2016

INSCRIPTION VIA VOS  
RESPONSABLES DE SECTEUR



23-26 juin 2016

Les équipes seront formées en fonction de l'adresse de résidence des participants.

Les équipes doivent être composées de 11 joueurs dont 2 filles ou 2 jeunes de 13 ans et moins

Coût d'inscription : 5 \$  
par personne

Infos :  
Patrice Boucher  
418 888-4053  
[loisirs@st-agapit.qc.ca](mailto:loisirs@st-agapit.qc.ca)

Rues	Responsables
1	Resp. : Philippe Aubert 418-561-4432 Rues : Dumont, Côté, Bergeron, 116 (lumières à la pointe St-Gilles)
2	Resp. : Gilles Belley 418-888-3122 Rues : Pont, Fournier, Place Lapointe, rte 273 (vers St-Gilles), 3 <sup>e</sup> rang, 2 <sup>e</sup> rang, Moffet, Carrier, Demers
3	Resp. : Sylvain Vidal 418-888-1417 Rues : Croteau, Centenaire Est
4	Resp. : Alexandre Boilard 418-655-3268 Rues : Gourde, Fournier, Centrale
5	Resp. : Sébastien Rousseau 418-931-3048 Rues : Roy, Laurier, Rousseau, Beaudoin, Vachon, Castonguay
6	Resp. : Francis Brisson 418-801-9938 Rues : Duclos, des Pointes, Haut de la Paroisse, 116 (entre garage Groleau et Dosquet), Guillemette, Ste-Marie, Grenier, Gourdeau
7	Resp. : Olivier Demers 418-455-5913 Rues : Centenaire Ouest, Pouliot, Olivier, Principale (entre la lumière et le garage Groleau), Sévigny, Lemieux, Dutil, Gingras, Talbot
8	Resp. : Patrice Boucher 418-888-4053 Rues : Baron, Parc-Têtu, du Parc, Desrochers
9	Resp. : Christopher Linteau, 418-812-5414 Rues : Fréchette, Simoneau, Boucher, Vermette, Bélanger
10	Resp. : Louis-Charles Boilard 418-932-3268 Rues : Normand, Tannerie, Charest, Paquet, St-Pierre, Flamand, Collège, Bédard, Lemay

**Tournoi récréatif  
volleyball de plage**

**2 Catégories**  
**Adulte/12-17 ans**

**4 contre 4**

**1 fille par équipe**

Logo: **le FESTI Week-end de Saint-Agapit**

**25 juin 2016**  
**Terrain de volleyball municipal**  
**20\$ par équipe**

**Pour informations et inscription:**  
**Sarah-Maude Bélanger,**  
**comitedejoueursstagapit@gmail.com**





## Création d'un nouveau Comité des jeunes 10-17 ans

Grâce à l'initiative de deux étudiants de secondaire 5 de l'École secondaire Beurivage, un comité des jeunes existe maintenant à Saint-Agapit. Sa première rencontre s'est tenue en avril dernier. Ce nouveau comité est un moyen de permettre aux adolescents de faire partie intégrante de certaines prises de décisions municipales qui pourraient les toucher. Il permettra aux 10-17 ans de notre communauté de s'exprimer sur des besoins à combler et sera un tremplin pour la création d'activités nouvelles pour leur groupe d'âge.

Bien que le comité en soit à ses débuts, une première activité sera déjà organisée par le groupe le 25 juin prochain durant le Festi Week-end : un tournoi récréatif de volley-ball de plage sur le terrain extérieur municipal. Ceux et celles intéressés à y participer pourront obtenir des informations et s'inscrire en contactant le service des loisirs au 418 888-4053 ou en écrivant à l'adresse courriel suivante [comitedesjeunesstagapit@gmail.com](mailto:comitedesjeunesstagapit@gmail.com)

**Pour tous ceux qui désirent proposer des idées ou qui souhaiteraient s'impliquer dans ce nouveau groupe, il vous sera possible de le faire en contactant l'organisation via la page Facebook « Comité des jeunes de St-Agapit ».** Pour le moment, le comité est formé de Sarah-Maude Bélanger (5<sup>e</sup> secondaire), Philippe Aubert (5<sup>e</sup> secondaire), Julie-Pier Demers (4<sup>e</sup> secondaire), Marie-Pier Demers (4<sup>e</sup> secondaire), Thomas Simoneau (2<sup>e</sup> secondaire) et Béatrice Rousseau (1<sup>ere</sup> secondaire). Une représentation des jeunes de 6<sup>e</sup> année est envisagée au sein du comité.



**Bravo à cette belle initiative et bon succès !**

# GROS REBUTS

## Service de collecte des gros déchets

**Vous pouvez utiliser, gratuitement, les services de collecte de gros rebuts à domicile de Recyc•Lav inc. Le service est offert à tous les lundis, 12 mois par année.**

## Comment utiliser le service de collecte à domicile

Étape 1:	Communiquez avec <b>Recyc•Lav inc.</b> Téléphone : 418 881-0084 Sans frais : 1-844 881-0084 Courriel : <a href="mailto:info@recyclav.com">info@recyclav.com</a>	<b>Service offert aux citoyens seulement Commerçants et contracteurs exclus</b>
Étape 2:	Indiquez-nous les articles et matériaux dont vous souhaitez vous départir en établissant une liste la plus précise possible. Mettez tous les menus objets dans des boîtes.	
Étape 3:	Nous communiquerons avec vous afin de préciser la journée de la collecte.	
Étape 4:	Placez vos articles dans un endroit facile d'accès pour nos camionneurs. Si possible, ne mettez pas vos articles sur le bord de la rue.	

Pour informations additionnelles, communiquez directement avec **Recyc•Lav inc.** Notez que les chauffeurs sont autorisés à entrer dans votre demeure lors de la collecte. Numéro entreprise (NEQ) : 1169634657

## Matières acceptées

- ◆ Meubles (incluant les meubles en bois)
- ◆ Divans
- ◆ Électroménagers, matelas et sommiers, tapis, barbecues, déshumidificateurs, climatiseurs, chauffes eau, etc.
- ◆ Matériel électronique : ordinateurs, cellulaires, téléviseurs, magnétoscopes, imprimantes, etc.
- ◆ Métaux et fils électriques
- ◆ Menus objets : outils, jeux, jouets, livres, CD-DVD, vaisselle, bibelots, lampes, miroirs, bijoux, etc. dans des contenants (boîtes en carton de préférence)
- ◆ Matériaux de construction et de rénovation: bois, portes, fenêtres, lavabos, toilettes, plinthes chauffantes et autres matières recyclables, comme les métaux et les fils électriques.
- ◆ Vélos et articles de sport
- ◆ Accumulateurs électriques, batteries d'automobiles
- ◆ Textiles, tissus, vêtements, chaussures
- ◆ Pneus automobiles et camionnettes



## LE 4 JUIN, ON RÉCUPÈRE !

**Quand ?** Samedi, 4 juin de 9h à 12h

**Où ?** **Dosquet, Ancien bureau municipal (183, route St-Joseph)**  
**Saint-Apollinaire, Garage municipal (85, rue des Vignes)**  
**Écocentre de Saint-Flavien (1450, rang Pointe-du-Jour) (9h à 16h)**  
**Écocentre de Saint-Patrice-de-Beaurivage (rue du Parc) (9h à 12h)**



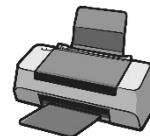
### Matériels informatiques

Ordinateurs portables ou de bureau;  
Périphériques d'ordinateur ou de console de jeu vidéo (claviers, souris, manettes, etc.);  
Télévisions, écrans d'ordinateur, tablettes;  
Téléphones conventionnels et répondeurs;  
Cellulaires et téléavertisseurs;  
Imprimantes, photocopieurs, télécopieurs, numériseurs;  
Systèmes audio/vidéo (radios AM/FM, chaînes stéréo, lecteurs MP3, haut-parleurs, écouteurs et microphones, appareils photo, caméras, GPS, récepteurs numériques câbles et satellites/décodeurs, etc.);  
Systèmes audio/vidéo et de localisation pour véhicules;  
Ensembles de cinéma maison;  
Et plus encore ! Pour la liste complète, visitez le [recyclerMEselectroniques.ca/qc](http://recyclerMEselectroniques.ca/qc)



### Résidus domestiques dangereux

Peintures résidentielles, teintures résidentielles, vernis, laques;  
Petites piles usagées (AA, AAA, pile de téléphones, etc.);  
Lampes fluocompactes;  
Contenants fermés d'huile à moteur et végétale;  
Solvants;  
Aérosols.



### EN SEMAINE DE

Laurier-Station • Saint-Apollinaire • Sainte-Foy

**DÉPARTS :** Laurier-Station à **6 h 15, 8 h et 11 h 15**

**RETOURS :** Sainte-Foy à **13 h, 16 h 10 et 18 h**

Express Lotbinière

### POINTS DE VENTE :

**PROXIM Kirouac et Lavoie**  
130, boul. Laurier, Laurier-Station

**JEAN COUTU**  
144, Principale, Saint-Apollinaire

**Express**  
vers **Sainte-Foy**

**Horaire**  
d'été

**DU 30 MAI AU 19 AOÛT**



## LA SOCIÉTÉ V.I.A. INC.

### LISTE DES MATIÈRES RECYCLABLES ACCEPTÉES ET DES MATIÈRES NON-ACCEPTÉES PAR LE CENTRE DE TRI



<u>Fibres</u>	RECYCLABLES	NON-ACCEPTÉES	PRÉPARATION
PAPIER & CARTON	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journaux</li> <li>- Circulaires publicitaires</li> <li>- Revues, livres et annuaires téléphoniques</li> <li>- Papier à lettre, papier de bureau et feuilles d'imprimante</li> <li>- Sacs de papier brun</li> <li>- Correspondance de tout genre</li> <li>- Carton plat (boîte de céréales, etc.)</li> <li>- Carton à oeufs</li> <li>- Carton ondulé (boîte d'expédition)</li> <li>- Carton de lait</li> <li>- Carton de jus (Tetra Pak)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Papier et ruban d'emballage</li> <li>- Papier plastifié ou ciré</li> <li>- Papier carbone et papier buvard</li> <li>- Papier mouchoir</li> <li>- Feuilles assouplissantes pour sècheuse</li> <li>- Essuie-tout</li> <li>- Couches jetables et matériaux souillés par des aliments</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défaire les boîtes de carton</li> <li>- Enlever les sacs de papier ciré ou de plastique dans les boîtes de carton</li> <li>- Autant que possible, enlever les poignées de plastique et les ouvertures métalliques sur les boîtes de carton</li> </ul>
<u>Contenants</u>	RECYCLABLES	NON-ACCEPTÉES	PRÉPARATION
VERRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Verre transparent et coloré</li> <li>- Bouteilles de boissons gazeuses et alcoolisées</li> <li>- Contenants de verre tout usage pour les aliments</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ampoules électriques et néons</li> <li>- Verre plat (vitre) et miroirs</li> <li>- Cristal et pyrex</li> <li>- Porcelaine, céramique et poterie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retirer les couvercles et les bouchons</li> <li>- Rincer tous les contenants</li> </ul>
MÉTAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Boîtes de conserve</li> <li>- CANNETTES métalliques et en aluminium</li> <li>- Articles en aluminium (assiettes, plats, etc.)</li> <li>- Fer (moins de 25 livres)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériaux souillés par les aliments</li> <li>- Appareils électroménagers</li> <li>- Contenants sous pression</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rincer tous les contenants</li> </ul>
PLASTIQUE # 1-2-3-5-7 # 4 rigide	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contenants de boissons gazeuses et d'eau de source (1)</li> <li>- Contenants alimentaires margarine (2)</li> <li>- Contenants de produits d'entretien ménager (eau de javel, savon, etc.) (2)</li> <li>- Contenants pour soins de santé (shampoing, crème à main, etc.) (2)</li> <li>- Contenants alimentaires : huile végétale, Bovril (3)</li> <li>- Couverts de plastique (4)</li> <li>- Contenants alimentaires : moutarde (4)</li> <li>- Contenants yogourt, crème glacée (5)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assiettes, ustensiles et autres matériaux</li> <li>- Jouets fabriqués avec plusieurs matériaux</li> <li>- Bouchons</li> <li>- Cellophane ou pellicule plastique</li> <li>- Plastique agricole</li> <li>- Styromousse (verre, assiettes)(6)</li> <li>- Sacs de plastique (4)</li> <li>- Revêtement de vinyle</li> <li>- Stores</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enlever les couvercles et les capsules</li> <li>- Rincer tous les contenants</li> </ul>

Note : Les matières qui n'apparaissent pas dans la colonne « recyclables » ne doivent pas être mises dans le bac de récupération.

Il se peut qu'un centre de tri accepte des matières additionnelles dans le cadre de soumission. Toutefois, cela ne change pas l'entente actuelle avec les MRC de la région de Chaudière-Appalaches, pour lesquelles il n'y a pas de frais de traitement.



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement N° 403-03-16 pour permettre l'installation en cour avant secondaire dans les zones industrielles d'un évacuateur mural muni d'un ventilateur extérieur (équipement mécanique).

**Avis public est donné de ce qui suit :**

Lors d'une séance tenue le 2 mai 2016 le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 403-03-16 pour l'installation en cour avant secondaire dans les zones industrielles d'un évacuateur mural muni d'un ventilateur extérieur (équipement mécanique);**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 juillet 2016, à 19 h 30, au bureau municipal au 1080, avenue Bergeron à Saint-Agapit. Au cours de cette assemblée publique, la personne désignée par le conseil municipal expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le résumé du projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 1080, avenue Bergeron aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Agapit le 2 mai 2016

Isabelle Paré, directrice générale

## AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Avis public, est par les présentes donné par la soussignée, Isabelle Paré, directrice générale de la municipalité de Saint-Agapit, qu'il y aura une séance de consultation le 4 juillet 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, 1080, avenue Bergeron.

Au cours de cette séance, le conseil municipal entendra toute personne intéressée par les demandes de dérogation mineure suivante :

La demande concerne le lot 3 639 742 localisé au 1175, du Collège à Saint-Agapit. Le requérant a déposé une demande de dérogation mineure concernant la marge de recul latérale à respecter pour un abri d'auto.

Objet règlement zonage	Norme du règlement	Marges de recul latérale selon le certificat de localisation	Dérogation demandée
Marges de recul latérale pour un abri d'auto	1 mètre	Sud-ouest : 0.6 mètre Nord-ouest : 0.8 mètre	Sud-ouest : 0.4 mètre Nord-ouest : 0.2 mètre

La demande concerne le lot 3 640 252 localisé au 1183, rue Charest à Saint-Agapit. Le requérant a déposé une demande de dérogation mineure concernant la somme des marges de recul latérale afin de lui permettre de construire un garage attenant à sa résidence.

Objet règlement zonage	Norme du règlement	Somme des marges de recul latérales après construction du garage attaché	Dérogation demandée
Somme des marges de recul latérale	6 mètres	4.88 mètres	1.12 mètre

Donné à Saint-Agapit ce 2 mai 2016

Isabelle Paré, directrice générale